



COMMUNE DE SAINT JEAN LE VIEUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT NANTUA
CANTON de PONT D'AIN

Date de la convocation : 02/07/2026

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au conseil municipal : 19

En exercice : 19

Présents : 14

Qui ont pris part à la délibération : 19

Séance du 9 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf juillet 2026

à dix-neuf heures

Présents : Mrs Bernard MAROQUENNE, Sylvain MONNET, Vincent BOUGUET, Jérôme BLANCHARD, Florent BULLIFFON, Denis MOLLARD, Stéphane MEUNIER, Xavier BUTTARD
Mmes Martine JACQUET, Ruby BAJARD, Stéphanie VEUILLET, Julie FRESIL CHENU, Sylvie DARME FRITZ, Stéphany THIEN

Excusés : Mrs David MUGNIER, Nicolas ALBERTINI
Mme Françoise JOURDAIN, Angélique WLOSIK, Maud BESSARD MORANDAS,

Pouvoirs : Mr David MUGNIER donne pouvoir à Mme Sylvie DARME FRITZ
Mr Nicolas ALBERTINI donne pouvoir à Mr Vincent BOUGUET
Mme Françoise JOURDAIN donne pouvoir à Mr Sylvain MONNET
Mme Angélique WLOSIK donne pouvoir à Mme Julie FRESIL-CHENU
Mme Maud BESSARD MORANDAS donne pouvoir à Mr Bernard MAROQUENNE

Mr Jérôme BLANCHARD est nommé secrétaire de séance.

5- DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR L'INSTRUCTION DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (D.I.A)

M. le Maire informe le Conseil Municipal des D.I.A. examinées par la commission « Urbanisme »

Me BERARD notaire à AMBERIEU EN BUGEY

Pour la vente de la parcelle C1747

Par M. FORICH Romain 81 rue de la Pompe – SAINT JEAN LE VIEUX

Au profit de Mr Jérôme RENIER

Au prix de 175 000€

Me DEBLY , notaire à TREVOUX

Pour la vente de la parcelle A 603

Par Mme Paulette FOREST – rue de la pompe - SAINT JEAN LE VIEUX

Au profit de Mr KOCABA

Au prix de 30 000€

Me DARMET , notaire à LAGNIEU

Pour la vente de la parcelle ZC 163

Par 2JS IMMO – 90 chemin de la passe – SAINT JEAN LE VIEUX

Au profit de Mr BESSET Pierre

Au prix de 319 000€

Me DARMET , notaire à LAGNIEU

Pour la vente de la parcelle ZC 163

Par 2JS IMMO – 90 chemin de la passe – SAINT JEAN LE VIEUX

Au profit de Mr Mme KRSIC

Au prix de 105 000€

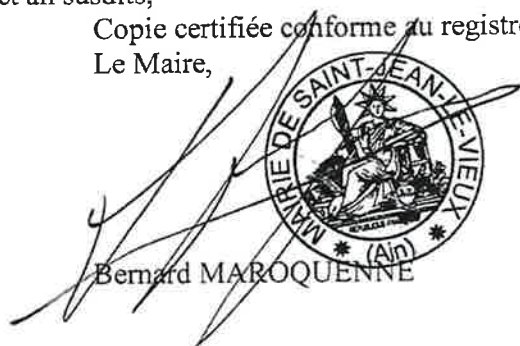
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- **PREND** acte des décisions prises par M. le Maire au titre de sa délégation au regard du droit de préemption urbain. Il ne sera pas fait usage de ce dernier

La présente délibération deviendra exécutoire à compter de sa transmission à Madame la Sous-Préfète de Nantua.

Fait en séance les jour, mois et an susdits,

Copie certifiée conforme au registre
Le Maire,


Bernard MAROQUENNE

